

de 1 m 50 actuellement, et des trottoirs de 3 m pourraient être construits de chaque côté de la voie.

Le montant des travaux comportant la pose de bordures de trottoirs et le reprofilage de la voie sont de l'ordre de 160.000 NF sur lesquels une subvention de 30% peut être escomptée.

La Commission des Travaux qui a déjà examiné cette question donne un avis favorable au projet et propose au Conseil Municipal la délibération suivante.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé du rapporteur
considérant l'intérêt de l'élargissement de la voie de bordures de trottoirs route de Bordeaux entre le Pont Rouge et la RN 150, en raison de l'importance de cette voie qui est l'une des entrées principales de la Ville

Décide

de proposer l'inscription au plan du fonds d'investissement routier (tranche nationale) la réalisation de l'aménagement de la route nationale Bordeaux-Royan entre le Pont-Rouge (limite de la commune) et l'avenue de Verdun - Cet aménagement comportant l'élargissement de la chaussée à 8 m et son reprofilage, ainsi que la pose de bordures de trottoirs, est estimé à 160.000 NF.

de solliciter de l'Administration Supérieure la subvention réglementaire au taux maximum de 30% en regard aux très importants investissements que la Ville devra consentir dans les prochaines années pour mener à bien la tâche d'urbanisme qu'elle a entreprise

Approuvé à l'unanimité

Le rapporteur précise que l'élargissement de la voie de 1 m 50 (par comparaison l'avenue de Verdun à 8 m.) en la portant à 8 m, ne nécessite pas d'acquisition de terrains, l'emprise actuelle étant conservée. Il ne sera malheureusement pas possible de prévoir une piste cyclable, comme le demandait M. Buzard.

Travaux supplémentaires et équipement
Mme Geoffroy.

En fait d'un arrêté d'alignement pris
et bhauteés, M. Papot, propriétaire d'un
à l'angle de la rue du ^{Dr} Poché et de
est tenu d'abandonner 2 m de terrain sur
rue Poché.

La Commission donne un avis favorable
acquisition d'environ 50 m² de terrain
Commission des Domaines.

Le Conseil Municipal

En l'avis de la Commission des
considérant que le plan d'urbanisme
l'élargissement de la rue du ^{Dr} Poché dans
comprise entre la rue de la Paix et le Bd
qu'un arrêté d'alignement a été pris en 19
Service des Ponts et Chaussées.

En l'avis de la Commission des

Décide

- de procéder à l'amiable à l'acquisition
de terrain de 2 m au droit de la propriété
côté rue du ^{Dr} Poché, sur les bases de la
des Domaines.
- de demander à M. le Préfet de lui vouloir
l'utilité publique de cette acquisition.
- que la dépense sera imputée sur le chapitre
" dépenses imprévues " du budget.